

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 30 du 26 juillet 2018**

**PARTIE PERMANENTE**  
Marine nationale

Texte 10

**DÉCISION N° 1088/ARM/EMM/MCO**  
portant changement de position du patrouilleur de 400 tonnes « La Capricieuse ».

Du 28 juin 2018

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances »*.

**DÉCISION N° 1088/ARM/EMM/MCO portant changement de position du patrouilleur de 400 tonnes « La Capricieuse ».**

*Du 28 juin 2018*

NOR A R M B 1 8 5 1 2 8 2 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 470-0.2.6*

*Référence de publication : BOC n° 30 du 26 juillet 2018, texte 10.*

---

La ministre des armées,

Vu l'arrêté n° 52 du 7 mars 2001 modifié, relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu l'instruction n° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés ;

Vu le compte-rendu n° 0-18902-2018 BN BREST/CDT du 20 juin 2018 <sup>(1)</sup> relatif à la quatrième commission locale de désarmement et de condamnation du port de Brest – P400 « *La Capricieuse* »,

Décide :

Art. 1er. Le patrouilleur de 400 tonnes « *La Capricieuse* » est retiré définitivement du service et condamné le 15 juin 2018.

Art. 2. Le numéro de coque Q886 lui est attribué.

Art. 3. La coque Q886 sera embossée en rade abri avant déconstruction.

Art. 4. La coque Q886 est placée sous la responsabilité du commandant de l'arrondissement maritime Atlantique par l'intermédiaire du commandant de la base navale de Brest.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le contre-amiral,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »*,

Philippe DUTRIEUX.

---

(1) n.i. BO.